

FAIRE MA DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT **EN LIGNE**

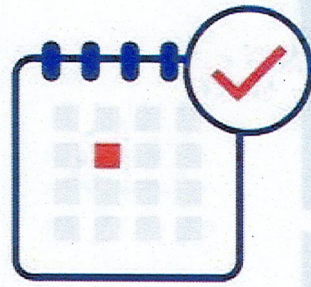


www.ants.gouv.fr



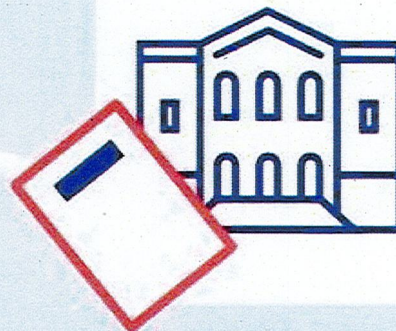
Je réalise ma
prédemande sur
www.ants.gouv.fr
et je me renseigne
sur les justificatifs
nécessaires

1



Une fois toutes les
pièces réunies, je
prends rendez-vous
dans une mairie
équipée d'un
dispositif de recueil

2



Je me rends en mairie
avec toutes les pièces
justificatives pour déposer
mon dossier



Je suis averti par SMS
de la disponibilité de
ma CNI ou de mon
passeport

4

BÉNÉFICES

Gain de temps pour "tous"



Demandeur

- N'a plus besoin de renseigner un CERFA "papier"
- Reçoit directement dans sa boîte mail sa pré-demande



Mairie

- Suppression des erreurs liées au CERFA "papier"
- Vérification se limitant à la conformité des éléments saisis par le demandeur au regard de ses justificatifs



CERT

Centre d'expertise
et de ressources
des titres
(validation)

- Gain de temps sur la gestion des erreurs et validation plus rapide

